

Associations, fondations, collectivités
territoriales, établissements publics,
services de l'État,
bailleurs sociaux...

Passez en m^ode Service Civique avec les jeunes



Accueillez celles et ceux
qui veulent **mettre leur énergie**
au service des autres.

service-civique.gouv.fr



5 bonnes raisons de passer en mode Service Civique

1. Un regard neuf qui bénéficie à toutes et à tous

- ▶ Accueillir un jeune en Service Civique lui permet de vivre une **expérience de vie unique** pendant laquelle il pourra **mûrir, gagner en confiance, acquérir** des compétences transversales et prendre le temps de **réfléchir** à son propre avenir, **s'ouvrir aux autres**.
- ▶ Le Service Civique permet d'**amplifier** vos actions, d'**expérimenter** des projets d'innovation sociale, et d'**aller à la rencontre** de nouveaux publics.
- ▶ La société bénéficie elle aussi de l'action des volontaires sur le terrain, qui **renforce la relation entre les structures d'accueil et leurs publics**.

2. Une expérience qui change tout

- ▶ Le contrat de Service Civique n'est pas un contrat de travail. Dès lors, il permet une **collaboration originale**, exempte de tout lien de subordination entre le volontaire et l'organisme d'accueil.
- ▶ **L'indemnisation du volontaire est prise en charge** à plus de 80% par l'État.
- ▶ Les organismes privés sans but lucratif reçoivent également une **aide mensuelle** pour couvrir les frais d'accueil et d'accompagnement.
- ▶ Une **protection sociale** est prise en charge par l'État.



Guillaume
fait connecter
les générations

3. Des volontaires mobilisés au quotidien

- ▶ Les volontaires en Service Civique s'engagent **avec implication**.
- ▶ La durée moyenne hebdomadaire doit être de 24 heures.

4. Un dispositif encadré

- ▶ Préparer l'arrivée d'un jeune ? Résoudre une difficulté ? Ou simplement poser une question ? **L'Agence du Service Civique et ses référents territoriaux** se tiennent à disposition des organismes.
- ▶ Outre l'appui administratif et technique de demande d'agrément, de rédaction de mission ou de recherche de volontaires, l'Agence du Service Civique propose des **formations**, disponibles sur tout le territoire, pour les personnes en charge du dispositif et les tuteurs au sein des structures d'accueil.

<https://www.tuteurs-service-civique.fr>

«C'est génial de voir ces jeunes qui donnent de leur énergie pour les autres. Ça nous booste et ça nous apporte même de nouvelles idées.»

Aurélié M.

Tutrice au sein d'une association



José
participe à la protection
des espaces naturels

5. Des valeurs partagées

- ▶ S'engager avec le Service Civique, c'est avoir en partage l'optimisme, le volontarisme, l'idée qu'il est possible **d'agir ensemble pour améliorer l'état du monde**.
- ▶ Ces valeurs ont permis l'élaboration d'une charte : **«Les 8 principes fondamentaux du Service Civique»**.
<https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/5d42e1bb7aeab.pdf>

Vous aussi, accueillez de jeunes volontaires

Découvrez les modalités d'accueil

Pour préparer et lancer votre projet d'accueil, rendez-vous dans l'espace Organismes sur service-civique.gouv.fr

Concevez votre projet d'accueil

De nombreux exemples de missions sont disponibles dans le référentiel de missions



Qui contacter ?

- ▶ Si votre périmètre d'action est national, contactez l'Agence du Service Civique sur service-civique.gouv.fr/contact
- ▶ Si votre action est locale (département ou région), contactez le référent territorial Service Civique au sein du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ou de la Délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) sur service-civique.gouv.fr/page/les-referents

L'Agence du Service Civique est aussi en charge du déploiement des programmes **Erasmus+ Jeunesse et Sport** et du **Corps européen de solidarité**.

Retrouvez les informations sur les opportunités de financement et d'accueil de volontaires européens sur

erasmusplus-jeunesse.fr et corpseuropeensolidarite.fr



#EnModeServiceCivique



Des milliers de jeunes vous attendent sur

service-civique.gouv.fr

